

Tableau des salaires minimaux des conventions collectives et comparaison avec le salaire minimum neuchâtelois

Etat au 1 janvier 2018

CCT signé e ou pas par l'Union	CCT/ CTT	Categorie	saletre de base	13e salaire mensuel prévu ou pas dans la CCT	saletre de base incl. 13e si prévu dans la CCT	nouveau salaire minimum applicable	augmentation en frans par heure dès le 4 août 2017	différence en %	résumé des salaires minimums applicables dès le 4 août 2017 + suppl. vacances + jours fériés
Salaire minima légal Neuchâtel dès 4 août 2017 = Fr. 19.70 brut/h + suppléments vacances + suppléments jours fériés									
oui	CCT des industries horlogère et microtechnique suisses	Jeunes travailleurs / Etudiants / Jobs d'été (Région Neuchâtel) 15 / 16 ans	14.94	oui	16.18	19.78	3.60	+22.2%	19.78
		Jeunes travailleurs / Etudiants / Jobs d'été (Région Neuchâtel) 17 ans	16.01	oui	17.34	19.78	2.44	+14.0%	19.78
		Dès 18 ans	19.21	oui	20.81				20.81
oui	CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés	Etablissemnt normale, sans apprentissage, pendant période d'introduction	17.27	oui	18.71	19.78	1.07	+5.7%	19.78
		Etablissemnt saisonnier, sans apprentissage, pendant période d'introduction	16.68	oui	18.07	19.78	1.71	+9.5%	19.78
		Petit établissement, sans apprentissage, pendant période d'introduction	16.12	oui	17.46	19.78	2.32	+13.3%	19.78
		Etablissemnt normale, sans apprentissage, après la période d'introduction	18.77	oui	20.33				20.33
		Etablissemnt saisonnier, sans apprentissage, après la période d'introduction	18.13	oui	19.64	19.78	0.14	+0.7%	19.78
		Petit établissement, sans apprentissage, après la période d'introduction	17.52	oui	18.98	19.78	0.80	+4.2%	19.78
		Etablissemnt normale, sans apprentissage avec progressio, pendant période d'introduction	18.29	oui	19.81				19.81
		Etablissemnt saisonnier, sans apprentissage avec progressio, pendant période d'introduction	17.66	oui	19.13	19.78	0.65	+3.4%	19.78
		Petit établissement saisonnier, sans apprentissage avec progressio, pendant période d'introduction	17.07	oui	18.49	19.78	1.29	+7.0%	19.78
oui	Commerce de détail, ct. NE	Catégorie salariale: Sans formation professionnelle et moins de 3 ans d'expérience dans la branche	19.00	non		19.78	0.78	+4.1%	19.78
oui	CCT de la branche du travail temporaire	Employés sans formation professionnelle (Canton NE)	18.11	oui	19.62	19.78	0.16	+0.8%	19.78
oui	CCT nationale des coiffeurs (version actuelle)	Salarié-e-s qui ont achevé l'apprentissage de 3 ans, pour un maximum de 12 mois suivant l'apprentissage, pour les mois où le chiffre d'affaires est < à CHF 9'500.--	18.38	non		19.78	1.40	+7.6%	19.78
		Salarié-e-s qui ont achevé l'apprentissage de 3 ans, pendant la 2ème année professionnelle suivant l'apprentissage, pour les mois où le chiffre d'affaires est < à CHF 9'500.--	19.46	non		19.78	0.32	+1.6%	19.78
		Salarié-e-s qui reprennent après une interruption d'au moins 1 an, pendant les 12 premiers mois d'emploi, pendant lesquels ils/elles travaillent de nouveau comme coiffeurs/ses, pour les mois où le chiffre d'affaires est < à CHF 9'500.--	18.38	non		19.78	1.40	+7.6%	19.78
		salarié-e-s semi-qualifié-e-s pendant la 1ère et 2ème année professionnelle suivant la formation	0	non		19.78	19.78		19.78
		salarié-e-s semi-qualifié-e-s dès la 3e année professionnelle suivant la formation	18.49	non		19.78	1.29	+7.0%	19.78
non	CCT de la boulangerie-pâtisserie-confiserie artisanale Suisse	Personnel de production sans qualification (non soumis à la CCT)	0.00	oui	0.00	19.78	19.78		19.78
		personnel de vente sans qualification (non soumis à la CCT)	0.00	oui	0.00	19.78	19.78		19.78
		Personnel de vente: Assistant/e du commerce de détail avec attestation professionnelle fédérale (AFP) / Dès la 1ère année de métier	19.04	oui	20.63				20.63
		Personnel de vente: Assistant/e du commerce de détail avec attestation professionnelle fédérale (AFP) / Dès la 1ère année de métier après l'apprentissage en cas de poursuite de l'activité dans l'entreprise formatrice	19.32	oui	20.93				20.93
non	CCT pour la boucherie-charcuterie Suisse	Personnel auxiliaire et aides	0.00	oui	0.00	19.78	19.78		19.78
		Assistant/e/s en boucherie et charcuterie, assistant/e/s de commerce de détail avec AFP en cas de capacité de prestations au-dessous de la moyenne (cf. annexe 1), jusqu'à 5 ans de service, lors de la p1re année civile dans l'entreprise	17.45	oui	18.90	19.78	0.88	+4.6%	19.78
Contrat type de travail	CTT national économie domestique	Cat. « non qualifié »	18.90	non		19.78	0.88	+4.7%	19.78

en rose = salaires CCT inférieurs à salaire minimum neuchâtelois

supplément vacances = au minimum de + 8,33 %

supplément vacances = + 8,33% pour 4 semaines / + 10,64 % pour 5 semaines